

Vers un nouveau cadre juridique pour la gestion de l'eau potable

Dossier de la rédaction de H2o
February 2012

Les élus locaux, gérants de forages, administrateurs territoriaux et techniciens de l'hydraulique se sont retrouvés à Kaolack, dans le centre du pays, pour échanger sur les contours d'un nouveau cadre juridique en gestation, qui vise une meilleure gestion de l'eau potable en milieu rural. "Nous avons retenu d'uniformiser les textes régissant la gestion de l'eau en milieu rural pour permettre à tous, associations des usagers de forages (ASUFOR), comités de gestion de forages (CGF), ONG, élus locaux, autorités décentralisées, etc. d'avoir une approche administrative par rapport aux questions liées à la consommation de l'eau en milieu rural", a expliqué Daouda Gningue, ingénieur en charge des projets à la Direction de l'exploitation et de la maintenance (DEM) au ministère de l'Hydraulique, "une fois ses nouveaux textes adoptés après les commentaires et observations des différents acteurs, il ne pourra plus être question d'une gestion autre que administrative de l'eau potable".

"Il ne s'agira plus de se laisser guider par les humeurs du président de la communauté rurale, du sous-préfet ou encore du président de l'ASUFOR ou du CGF", a soutenu l'ingénieur de la DEM. "Aujourd'hui que le Sénégal a atteint un taux de couverture en eau potable de 25 litres par habitant en milieu rural contre 4 litres dans les années 1980, il urge de réglementer pour mieux rationaliser son utilisation."

Réunis dans la salle de délibérations du Conseil régional, les participants venus de tous les coins de la région ont mis des commentaires et avis sur le diagnostic du cadre juridique du service public de l'eau potable et formulé des observations sur les recommandations de l'étude et des projets de textes réglementaires. Les participants ont également débattu sur l'autorité déconcentrée, la délégation de service public, les prérogatives et procédures de fonctionnement de la commission de contrôle de l'ASUFOR, les contrats de travail des conducteurs et gardiens. Ils ont aussi changé des idées sur la fixation du tarif de l'eau, la fiscalité sur le service public de l'eau potable en milieu rural ainsi que la sécurisation des fonds de l'ASUFOR.

Agence de Presse Sénégalaise (Dakar) - AllAfrica 27-01-2012